



BOURG-EN-BRESSE

LA RENATURATION EN VILLE

Déminéraliser et végétaliser les parkings de Bourg-en-Bresse



Bourg-en-Bresse fait face, comme de nombreuses communes, aux effets croissants du changement climatique dans un contexte urbain encore largement minéralisé. La progression des voiries, bâtiments et vastes parkings imperméables a contribué à fragmenter les continuités écologiques tout en accentuant les phénomènes d'îlots de chaleur urbains et de ruissellement des eaux pluviales. Dans ce contexte, la renaturation des espaces urbains, encouragée par la loi Climat et Résilience de 2021, apparaît comme un levier majeur d'adaptation. Le projet de déminéralisation et de végétalisation du parking du Champ de Foire, vaste espace de 30 000 mètres carrés situé en plein centre-ville et représentant 75 % de l'offre de stationnement avec 2 200 places gratuites, constitue une opportunité stratégique pour la commune. En transformant cette surface minérale en un espace perméable, végétalisé et multifonctionnel, la ville pourrait réduire significativement les îlots de chaleur, améliorer l'infiltration des eaux pluviales et soulager les réseaux d'assainissement, tout en recréant des habitats favorables à la biodiversité urbaine. Au-delà des bénéfices environnementaux, cette démarche contribuerait à améliorer le cadre de vie des habitants, l'attractivité du centre-ville et la qualité paysagère des espaces publics, s'inscrivant pleinement dans une trajectoire de résilience écologique et de transition durable pour Bourg-en-Bresse.

Population :

42 372 habitants

Population de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse :

134 405 habitants

Superficie de la commune :

24 km²

Superficie de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse :

1 236 km²

Densité de population :

1 776 habitants au km²

Budget communal :

100 millions d'euros

Budget intercommunal :

200 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- Désimperméabiliser partiellement le parking du Champ de la Foire.
- Intégrer des espaces naturels comme une micro-forêt.
- Moderniser les liaisons douces avec un revêtement clair et perméable.
- Installer des capteurs pour l'arrosage intelligent.
- Conserver une zone de parking sans renaturation pour les événements.

COÛT DE LA MESURE

165 000 €

par an durant toute la durée de la mandature.

Diminution de la température de -3°C à -6°C.

Stockage de 12 à 18 tonnes de CO₂ sur 20 à 30 ans.